

Dé-silenciations mémorielles et patrimoniales à l'œuvre

CAROLE LEMEE

La question des vivants et des morts est ici abordée à travers le prisme de faits sociaux de mémoire et de la forte augmentation de phénomènes mémoriels dans nos sociétés depuis la fin du XX^e siècle. Celle-ci a comme corolaire l'accroissement de prises en charges socio-mémorielles au sein d'espaces urbains dans le cadre de politiques de mémoire émanant de collectivités territoriales ainsi que d'institutions privées, d'associations, d'entrepreneurs mémoriels, de collectifs, d'artistes, etc., dans le contexte de maillages dynamiques et de partenariats multiples qui, considérés tous ensemble, concourent activement à la mise en œuvre de réalisations mémorielles matérielles et patrimoniales ainsi que d'événements de mémoire occasionnels ou cycliques.

Ces prises en charge et les politiques qui les portent ou qu'elles impliquent ont la particularité de traiter de violences extrêmes renvoyant à la mort. Ces violences se sont déroulées durant des périodes tragiques de l'histoire et concernent des mémoires souvent silencieuses jusqu'à peu, années 1990 et 2000, dans des espaces publics. En particulier des mémoires liées à des crimes contre l'humanité. La Shoah d'une part. L'esclavage et les traites esclavagistes d'autre part. En prenant appui sur des observations ethnographiques menées à Bordeaux, en Lituanie, et sur l'île de La Réunion dans l'océan Indien, il s'agit de s'intéresser à des changements socioculturels majeurs portés par ces prises en charge mémorielles et aux transformations des espaces publics qui en découlent.

Inscriptions, mémorialisation et patrimonialisation

Les rapports histoire-mémoire impliqués dans ces changements soulèvent la question cardinale des inscriptions. En effet, des personnes, des groupes sociaux et des lieux sont inscrits dans l'histoire car ils en ont fait partie au moment où elle fut vécue.

Il s'agit de l'histoire du passé de référence. Cette inscription est distincte de deux autres registres d'inscription intervenant pour leur part a posteriori, situés dans l'histoire de la mémoire passée et/ou présente. Il s'agit d'une part, de la (ré)inscription des personnes et des lieux dans une mise en histoire, autrement dit dans un récit, une présentation. D'autre part, à partir des exercices de cette dernière, il est question de leur inscription dans une mise en mémoire qui s'opère à son tour par le vecteur d'activités se déployant dans les champs de la mémorialisation, à savoir les diverses pratiques de mémoire comme les commémorations par exemple, et dans ceux de la patrimonialisation telle que la création d'une statue, d'une stèle, d'une paroi des noms, etc. La mémorialisation et la patrimonialisation sont les deux opérations majeures de prise en charge dans des politiques de mémoire en matière d'urbanisme et de leur mise en œuvre menant à des réalisations concrètes, durables ou éphémères.

De silences entretenus aux dé-silenciations et à la visibilité

Ainsi, des faits vécus et les mémoires leur étant liées peuvent se retrouver silenciés dans des traitements socio-mémoriels. Ce fut majoritairement le cas de l'histoire et de la mémoire de la Shoah dans le cadre des traitements socio-mémoriels, dans la société française, portant sur Vichy et l'Occupation jusqu'en 1995 lorsque Jacques Chirac, alors président, reconnut la responsabilité des autorités françaises dans les déportations antijuives. Puis jusqu'à la tenue du procès Papon (8/10/1997 - 2/04/1998) à Bordeaux¹. Entre décembre 1940 et mai 1944, près de 2000 Juifs, hommes, femmes et enfants, étrangers et français avaient été convoyés depuis Bordeaux pour être déportés. *La Paroi des noms* de l'ensemble des déportés des convois Bordeaux-Drancy que j'ai réalisée à

1 | Voir C. Lemee (recueilli et transcrit par), *L'ombre du passé*, Hachette, 1998, récit de vie de Juliette Benzazon partie civile physique pour une dizaine de membres de sa famille contre Maurice Papon.

partir de mon travail de recherche en ethnohistoire et en anthropologie patrimoniale, a été installée au sein de la Grande synagogue (ouverte au public pour la visiter ou s'y recueillir) en 2014 sur décision du Consistoire avec le soutien des autorités publiques (département, ville, région) et été inaugurée à côté de l'Arche sainte par le préfet en 2015. Elle fait depuis partie du mobilier pérenne du lieu. Avant cela, il n'y avait nul lieu à Bordeaux et en Gironde où l'ensemble des déportés juifs assassinés à Auschwitz-Birkenau en quasi-totalité et convoyés initialement depuis Bordeaux, figuraient nominativement. *La Paroi des noms* devait permettre leur réinscription qualitative dans l'histoire et leur accorder une place dans la vie d'aujourd'hui dans et par la lumière en référence au dispositif rétroéclairé choisi.

Dans la société lituanienne où environ 96 % de la population juive fut génocidairement assassinée sur place par des forces du III^e Reich dès l'été 1941 avec leurs supplétifs et des nationalistes locaux, d'importants et persistants processus de silenciation se déroulèrent jusqu'à la souveraineté retrouvée en 1991 et bien au-delà d'elle encore jusque dans les années 2000¹. En dehors de grandes villes telles que Vilnius, Šiauliai, et Kaunas qui ont toutes des installations mémorielles commémoratives importantes depuis longtemps, l'inauguration du mémorial de Jurbarkas en juillet 2019 auquel j'ai pris part, marque un tournant avec l'inscription des noms des victimes (en caractères hébraïques et latins) au cœur du centre-ville sur la rue principale où se trouvait l'ancienne synagogue en bois détruite, à la vue ainsi de tous et non sur le lieu du massacre (1941) situé à quelques kilomètres. Le mémorial est de facture artistique moderne et entend rappeler la présence historique et culturelle des Juifs locaux disparus dans leur quasi-totalité ainsi que celles de leur patrimoine lui aussi disparu. En 2024, l'installation à l'entrée du bourg de Dubingiai d'un panneau en verre transparent, avec le paysage bucolique de pommiers et d'un petit lac visibles en arrière-plan, faisant apparaître sur sa surface une reconstitution graphique de la synagogue disparue, la resitue dans l'espace et laisse saisir de manière inductive la question de la communauté juive entièrement décimée qui vivait en ce lieu.

Concernant l'esclavage et les traites négrières, que ce soit dans l'hexagone ou à La Réunion, des changements notables ont commencé à se consolider à partir de 1998², année du 150^e anniversaire



Mémorial des victimes de la Shoah à Jurbarkas en Lituanie. © Carole Lemee.

de l'abolition de l'esclavage, même si son entrée en vigueur sur l'île est officiellement célébrée depuis 1983 chaque 20 décembre lors de La Fêt Kaf. Un programme de commandes artistiques locales fut initié par le conseil départemental de l'île en 1998 en vue de doter plusieurs communes de monuments commémoratifs évoquant les esclaves. Le *Mémorial aux esclaves de La Réunion* de Saint-Denis dans le Parc de la Trinité fut aussi érigé en 1998. La proposition de loi « tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité », déposée par trois députés réunionnais dont Huguette Bello en juillet 1998 et portée par Christiane Taubira alors rapporteur du texte, fut adoptée le 10 mai 2001. Les effets de la loi dite Taubira furent majeurs dans les espaces insulaires et dans l'hexagone dont à Bordeaux où le développement de formes de dé-silenciations s'est enclenché progressivement après elle. Environ 150 000 captifs furent déportés à travers 508 expéditions³ organisées par 186 armateurs bordelais entre 1672 et 1837, plaçant Bordeaux en troisième position nationale en matière de traite négrière après Nantes et La Rochelle.

La première plaque mémorielle réalisée par la mairie les évoquant fut inaugurée le 10 mai 2006 quai des Chartrons, où se tinrent jusqu'en 2018 les commémorations de la journée nationale du 10 mai. À partir de 2019, elles se déroulent soit devant la statue à l'effigie de Modeste Testas inaugurée le 10 mai 2019 – une captive est-africaine née Al Pouessi achetée et mise en esclavage fin XVIII^e siècle par les frères

1 | Voir C. Lemee, « Histoire - mémoire d'espaces yiddish litvaks après la Shoah. Entre mondes assassinés et vivants en Lituanie », *Ethnologie française*, vol. 48, n° 2, 2018, p. 225-242.

2 | Voir C. Lemee, « Que faire avec les traces du passé négrier dans la topographie mémorielle à Bordeaux. Une expérience d'anthropologue » in Sarah Gensburger et Jenny Wüstenberg (dir.) *Dé-commémorations*, Fayard, p. 144-155.

3 | Voir Eric Saugera, *Bordeaux port négrier XVII-XIX^e siècles*, Karthala, 2002 [1995].

bordelais Testas dans leur propriété esclavagiste à Saint-Domingue –, soit devant le buste de Toussaint Louverture offert en 2005 par la République d'Haïti, installé rive droite. La statue de Modeste Testas, la première dédiée dans l'hexagone et en Europe dans l'espace public à une ancienne captive noire esclavisée, si elle fait aujourd'hui partie du paysage mémoriel et patrimonial public bordelais, est venue fortement modifier ce dernier, marquant un avant et un après. D'une part, par le fait que soit accordée pour la première fois rive gauche une importante visibilité à la question de l'esclavagisme, des traites négrières et du commerce triangulaire, au milieu des allées et venues quotidiennes des personnes, et non plus seulement, ou principalement, par exemple dans un musée. D'autre part, par l'incarnation de ces questions dans la personne et le parcours de cette femme initialement inconnue et ordinaire ayant par ailleurs subi la domination sexuelle du maître dont elle fut aussi l'esclave à ce niveau.

Une histoire désormais inscrite dans la ville par un processus de réinscription, une histoire à la fois singulière et plus générale ayant depuis droit de cité dans la vie présente de la cité. Ce choix avec celui d'une statue posée à même le sol et à hauteur de personne est également lié au travail que j'ai effectué avec la descendante de Modeste Testas – Loraine Manuel Steed partie sur les traces de son ancêtre –, avant d'avoir proposé en 2018 le projet la concernant et son argumentaire scientifique à la ville de Bordeaux au sein de la commission d'étude sur la question de la visibilité de l'esclavage dans l'espace public bordelais dont j'étais membre¹.

1 | La statue est le fruit d'un travail entre Carole Lemee anthropologue, Caymitte Filipo sculpteur haïtien, validé par Loraine et Michèle Manuel descendantes de Modeste Testas.



Saint-Joseph à La Réunion, Jardin du 20 Desamb, jambes coupées d'un esclave devant le mur des esclaves comportant 1 335 noms.
© Carole Lemee.

Sur l'île de La Réunion, le travail de mémorialisation et de patrimonialisation s'est activement poursuivi avec de nouvelles formes d'intensification survenues entre 2008 et 2011, visibles dans les nouveaux monuments installés. Depuis, il ne cesse de se poursuivre et se trouve notamment désormais assorti d'innovations. Avec la mise en valeur par exemple des anciens camps d'esclaves à Saint-Denis à partir de 2019. Avec la réalisation en 2022 par Stéphanie Lebon, dans une commande de la ville, d'une fresque de 450 m d'art urbain calligraphique particulièrement visible sur le boulevard sud restituant à l'identique mais en format monumental les 189 pages de l'ouvrage de 1844 dédié à l'esclavage réunionnais *Les Marrons* de Louis-Timagène Houat, et en décembre 2024, avec l'installation éphémère dans les Jardins du Barachois devant la préfecture, de l'inscription manuscrite des plus de 11 000 noms d'esclaves dyonisais affranchis lors de la proclamation de l'abolition le 20/12/1848 sur des bandelettes virevoltant au vent, à laquelle j'ai pris part en inscrivant avec cette artiste un certain nombre des noms. Une installation artistique en adéquation avec le fait qu'un an après le déplacement par la ville de la statue du gouverneur général colonial Mahé de Labourdonnais (1799-1753) érigée dans cet espace, la maire et le conseil municipal ont fait le choix d'investir plus que jamais ce lieu avec de la musique et de la danse durant 7 jours pour faire commémorativement résonner, 176 ans après l'abolition, les rythmes et les mouvements des affranchis fêtant la liberté à cet endroit historique précis lors de la proclamation, et que leurs noms dansent ainsi librement au vent en ce lieu.

Les réalisations récentes originales ne concernent toutefois pas que Saint-Denis, la ville de Saint-Joseph par exemple dans le grand sud, a récemment fait le choix de se doter d'un *Jardin du 20 Desamb*, très fréquenté par des enfants et des parents, comportant depuis 2018 un mur des noms rassemblant 1 335 noms d'esclaves inscrits dans les archives de la ville sur une scène face à l'hémicycle d'un théâtre de plein air nouvellement construit. L'ensemble de ce dispositif fut complété en 2020 par l'adjonction de la sculpture de deux jambes coupées d'un esclave attachées par des chaînes au dos du mur de l'arène du théâtre. Les usagers de ce lieu sont immergés au quotidien dans l'histoire des anciens esclaves de Saint-Joseph, ceux-ci étant le plus souvent leurs ancêtres.

Les prises en charge socio-mémorielles dans les espaces urbains d'histoires et de mémoires ayant été longtemps silencieuses peuvent être identifiées en fonction de leur objectifs et fonctions, et elles sont souvent polyfonctionnelles. Certaines contribuent à



Saint-Paul à La Réunion, Mémorial aux ancêtres fondateurs. © Carole Lemee.

la création de lieux de recueillement et de souvenir pour des personnes sans sépulture. C'est le cas du mémorial aux ancêtres fondateurs « Zetwal la souvenirs » devant le cimetière marin de Saint-Paul à La Réunion, érigé en 2013 face à l'océan, comportant côté terre de petites dalles symbolisant des tombes et un grand portail, où du côté océan des esclaves sont représentés débarquant d'un navire négrier, tandis que du côté montagne un poème exprime la souffrance et la douleur des esclaves. Également comme les pavés de mémoire (Stolpersteine de l'artiste Gunter Demnig) dédiés aux victimes du nazisme et dont Boris Cyrulnik a dit au sujet de ceux posés en janvier 2024 pour ses parents déportés depuis Bordeaux, devant leur dernier domicile rue de la Rousselle : « c'est la première fois que mes parents ont une sépulture ». Une autre fonction des prises en charge consiste à redonner sa place dans le présent à un passé disparu, telle par exemple les marquages mémoriels en Lituanie restituant dans les espaces urbains les limites des ghettos, ainsi que c'est le cas à Vilnius pour les deux ghettos ayant été des lieux de mort. Comme c'est aussi le cas à Seduva où des fondations privées et la municipalité redonnent place et vie au sthetl (bourgade juive) disparu lors de la Shoah par différents procédés. Une fondation est par ailleurs en train d'achever la construction d'un important musée dédié à la vie du sthetl disparu à côté du cimetière juif, où des tombes volées sont aussi en train d'être réinstallées.

Parmi les autres fonctions, les prises en charge socio-mémorielles ont aussi pour la plupart vocation à créer des instruments pour le travail de mémoire et de transmission, ou d'en être elles-mêmes. Tel le Jardin pédagogique de la mémoire, inauguré à Bordeaux au Jardin botanique en mai 2019, où l'on trouve des plantes à rendement et vivrières sur l'ensemble desquelles reposaient les systèmes esclavagistes coloniaux. En dernier lieu, outre le fait notamment d'honorer, de célébrer, de reconnaître et

de réparer des formes d'oubli ou d'occultation, les prises en charge assurées par les politiques mémorielles urbaines ont parfois pour vocation de régler des conflits de mémoire concernant par exemple la question des noms de rue et de statues liés à de précédentes périodes de l'histoire et de la mémoire et dont la présence est controversée dans le présent. À Bordeaux, en mémoire des personnes esclavisées et/ou ayant fait l'objet de traites esclavagistes et par respect pour leur descendants défunts comme vivants, les noms de rue de personnes ou de familles compromises dans les deux crimes contre l'humanité que sont l'esclavage et la traite esclavagiste, font l'objet de l'apposition d'une plaque explicative restituant des axes clefs de leur biographie de manière non manichéenne, et qui mentionne la reconnaissance en France du crime contre l'humanité depuis la loi Taubira. —



Les premiers pavés de la mémoire dédiés aux victimes de la Shoah posés place Saint-Pierre à Bordeaux en avril 2017. © Carole Lemee.